

# SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

## RAPPORT

### Comité syndical du 27 mars 2024

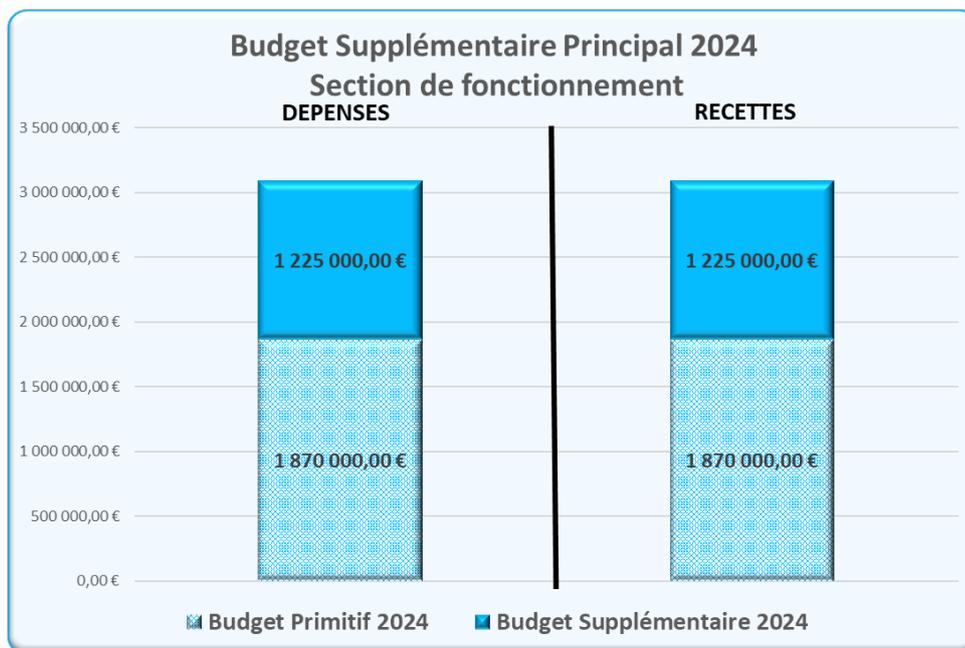
RAPPORT N° DCS2024-007

Objet : Budget Supplémentaire au budget principal de Seine-et-Marne Numérique pour 2024

Le Compte Administratif 2023 et l'affectation du résultat ont été votés lors du présent comité Syndical.

Le rapport qui suit présente le Budget Supplémentaire du budget principal 2024, prenant en compte le report des excédents en fonctionnement et en investissement issus de 2023 et des années précédentes. Ils permettent ainsi l'inscription de crédits supplémentaires afin d'ajuster les prévisions établies lors du vote du Budget Primitif en décembre 2023.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT



La section de fonctionnement atteint 3 095 000 € avec un Budget Supplémentaire de 1 225 000,00 €.

#### 1. Recettes de fonctionnement :

	Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	BP+BS 2024
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 870 000,00 €</b>	<b>1 225 000,00 €</b>	<b>3 095 000,00 €</b>
<b>002</b> RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 221 923,90 €	1 221 923,90 €
<b>013</b> ATTENUATION DE CHARGES	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>70</b> PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
<b>74</b> DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 555 000,00 €	0,00 €	1 555 000,00 €
<b>75</b> AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	3 076,10 €	3 076,10 €
<b>042</b> OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Budget Supplémentaire en recettes de fonctionnement ajoute 1 225 000 € de nouveaux crédits pour atteindre un total global de 3 095 000€.

**a. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté**

Le résultat de fonctionnement 2023 reporté au Budget Supplémentaire 2024 est de 1 221 923,90 €.

**b. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Des crédits sont ajoutés au chapitre 65 pour prendre en charge, notamment, les arrondis de versement de prélèvement à la source.

**2. Dépenses de fonctionnement :**

	Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	BP+BS 2024
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 870 000,00 €</b>	<b>1 225 000,00 €</b>	<b>3 095 000,00 €</b>
<b>011</b> CHARGES A CARACTERE GENERAL	300 000,00 €	1 062 000,00 €	1 362 000,00 €
<b>012</b> CHARGES DE PERSONNEL	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
<b>65</b> AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00 €	120 000,00 €	135 000,00 €
<b>67</b> CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	36 000,00 €	41 000,00 €
<b>042</b> OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	7 000,00 €	57 000,00 €

Le Budget Supplémentaire 2024 propose une inscription de crédits supplémentaires de 1 225 000€.

**a. Chapitre 011 - Charges à caractère général**

En charges à caractère général, l'augmentation de crédits est de 1 062 000 € détaillée comme suit :

- 380 000 € en prestations de services (maintenance informatique, moyens généraux...),
- 290 000 € pour le lancement des services numériques,
- 98 000 € pour le budget de communication (évolution site internet, création et impression de supports, événement, congrès des Maires...),
- Environ 294 000 € de nouveaux crédits sur différentes lignes afin d'ajuster les prévisions du Budget Primitif en relation avec les premières exécutions.

**a. Chapitre 012 - Charges de personnel**

L'enveloppe dédiée aux charges de personnels reste fixée à 1,5 M€, sans ajout en budget supplémentaire.

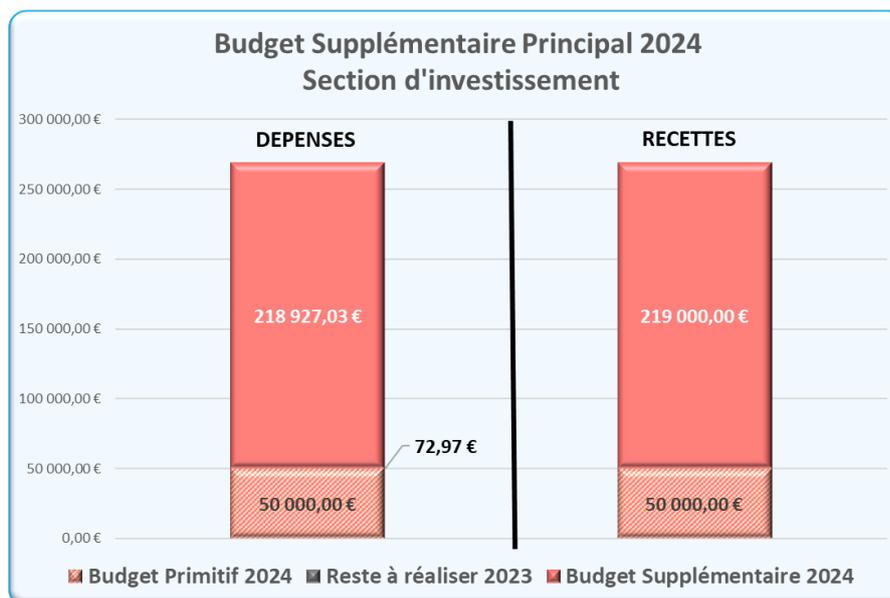
**b. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Les 120 000 € du Budget Supplémentaire au chapitre 65 permettent de renforcer les crédits alloués aux locations de logiciels informatiques. Des crédits sont également inscrits pour d'éventuelles pénalités ou intérêts moratoires.

**c. Chapitre 67 – Charge exceptionnelles**

36 000 € de charges exceptionnelles sont inscrites afin de permettre procéder à de potentielles annulations de titres sur exercices passés.

## SECTION D'INVESTISSEMENT



		Budget Primitif 2024	Reste à réaliser 2023	Budget Supplémentaire 2024	BP+BS 2024
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>219 000,00 €</b>	<b>269 000,00 €</b>
<b>001</b>	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	208 108,59 €	208 108,59 €
<b>10</b>	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	3 891,41 €	3 891,41 €
<b>040</b>	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	57 000,00 €
<b>041</b>	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>72,97 €</b>	<b>218 927,03 €</b>	<b>269 000,00 €</b>
<b>20</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
<b>21</b>	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 000,00 €	72,97 €	213 927,03 €	259 000,00 €
<b>040</b>	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>041</b>	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

L'excédent d'investissement 2023 reporté est de 208 108,59 €. Les recettes d'investissement sont également ajustées de 3 891,41 € au titre du FCTVA, et de 7 000 € pour les écritures d'amortissement.

Ces recettes supplémentaires permettent d'ajuster à la hausse les crédits en dépenses d'investissement aux chapitres 20 et 21 pour 218 927,03€.

Considérant les éléments détaillés dans le rapport ci-dessus, il est proposé au Comité syndical d'approuver le Budget Supplémentaire 2024 du Budget Principal, tel que présenté.